



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



RESUME DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES FORETS HUMIDES DE L'ATSINANANA (Madagascar N1257)

État partie : MADAGASCAR

Nom du bien du patrimoine mondial : FORETS HUMIDES DE L'ATSINANANA
MADAGASCAR

Depuis l'inscription du site "Forêts humides Atsinanana" dans la liste patrimoine mondial en péril, l'Etat partie a témoigné sa volonté politique dans l'assainissement du secteur des bois précieux à l'exemple du contenu de la lettre adressée par son Premier Ministre (courrier n°123-13/MEF/Mi du 18 octobre 2013) en réponse à celle de l'UNESCO CLT/WHC/P/SPU/AFR/13/273 du 07 octobre 2013 ou encore par l'inscription de la population malgache des espèces des genres de *Dalbergia* et *Diospyros* dans l'annexe II de la Convention de CITES le 20 mars 2013.

La mise en oeuvre des mesures correctives dont celles relatives à l'assainissement et à la sécurisation de la filière bois de rose et d'ébène sont financées par l'Association Internationale de Développement (IDA/Banque Mondiale).

Elle porte notamment sur:

- la mise en place d'un processus de vente et d'exportation étayée par des études préparatoires et des activités pratiques visant la fiabilité et la traçabilité des stocks saisis, et ce tout en prenant en compte les recommandations du Secrétariat du CITES pour le traitement des stocks des genres *Dalbergia* et *Diospyros*.

Une clé de répartition des revenus issus des recettes de vente a également été établie en considérant les recommandations du Secrétariat de la CITES. Les fonds seront en majeure partie destinées aux activités de gouvernance, de conservation et de développement communautaire.

- la mise en place de dispositif de contrôle maritime et terrestre par l'établissement du protocole entre le Ministère de l'Environnement et des Forêts, le Ministère de la pêche et le Ministère des transports appuyé par l'outil de surveillance satellitaire. Des missions de contrôle terrestre ont été aussi effectuées dans 11 régions touchées par le trafic de bois précieux et qui sont prévues de continuer pour l'avenir

Le comité de pilotage chargé de la gestion et de l'assainissement du secteur bois précieux établi en 2012 a également développé en septembre 2013, une ligne d'actions stratégiques composée de 4 axes pour atteindre son objectif de parvenir à une situation de : zéro stock, zéro coupe et zéro mouvement mais selon les principes de la bonne gouvernance. Les activités qui y seront prévues feront encore l'objet de demande de fonds auprès des bailleurs de fonds et des partenaires.

Au niveau du bien : 41 descentes des brigades mixtes (gendarmerie, militaire, autorités locales, agents des eaux et forêts), 422 300ha de superficie surveillée soit 88% du site par les agents de Madagascar National Parks, 16 242hj de surveillance par les populations locales regroupées dans les comités locaux du parc correspondant à une surveillance de 92 397ha soit 19% du site et 10 missions pour soutenir l'intérêt du bien au niveau local et régional par les membres du Comité de Soutien et d'Appui aux Aires Protégées ont été effectuées pour 2013 pour préserver son intégrité.

05 survols de chaque composante du bien à part Marojejy ont été réalisés en janvier et février 2013.

Et pour le parc national de Zahamena sensible à l'exploitation illicite minière, des mesures de sensibilisation et de lobbying ont appuyé 2 descentes mixtes des forces de l'ordre.

Il est à noter que chaque composante du bien applique un protocole de suivi écologique et il est prévu l'élaboration d'un guide des attributs des Valeurs Universelles Exceptionnelles pour les 2 parcs nationaux Masoala et Marojejy sous financement de l'assistance internationale.

En ce qui concerne l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril suivant :

augmentation. Elle est probablement liée au redéploiement des forces de l'ordre positionnées près du parc national de Masoala et sur le littoral, pour la sécurisation des élections présidentielles et qui ont entraîné la recrudescence des embarquements illicites. Dans l'état actuel des choses, ces tentatives d'incursions sont encore maîtrisées par les brigades de surveillance des parcs mais leur ampleur ne devrait pas dépasser ce stade.

-Le taux de défrichement enregistré pour 2013 est de 0.031% soit l'équivalent de 153 ha défrichés dans le site

-Entre 2012 et 2013, les cas de braconnage appréhendés sont au nombre de 69 donc en réduction.

Notons qu'aucune extinction des lémuriens et les autres espèces à valeur universelle exceptionnelle n'est à craindre car leurs habitats permettent encore leur reproduction.

-Le Parc National de Masoala, fortement touché par l'exploitation des bois précieux a procédé à une restauration de 43 hectares des habitats dégradés. La lutte contre les plantes envahissantes a été menée sur 158 hectares du site.

-Quant à l'évaluation des menaces de chaque parc du site, selon les valeurs de référence de TNC, pour 2013, Masoala présente un niveau de menace haut, Andohahela haut, Zahamena moyen et faible pour Marojejy, Ranomafana, Andringitra.

Pour l'année 2013, les indices de l'Efficacité de Gestion varient de 0.73 cas du Parc d'Andohahela à 0.86 pour les Parcs de Zahamena, Ranomafana et Andringitra, Parcs qui ne sont pas touchés par la coupe des bois précieux.

Les Parcs de Marojejy et de Masoala, touchés par le problème de la coupe des bois précieux ont des valeurs de 0.78 et 0.76

Depuis février 2013, un processus d'évaluation des Forêts Humides de l'Atsinanana à travers les outils EoH (Enhancing Our Heritage) est en cours appuyé par l'UICN-PAPACO à travers le projet Africa Nature.